

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 286

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

325 804 573 RCS Brest.

POLDIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : Kervent, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : POLARD KERVENT SAS au capital de 1.676.939,19 € Siège social : Kervent – 29250 SAINT-POL-DE-LEON 325 804 581 RCS BREST POLDIS SAS au capital de 50.000 € Siège social : Kervent – 29250 SAINT-POL-DE-LEON 325 804 573 RCS BREST AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 22 juillet 2024, La société POLDIS, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, dont le siège social est situé Kervent – 29250 SAINT-POL-DE-LEON, identifiée sous le numéro 325 804 573 RCS BREST, Et la société POLARD KERVENT, société par actions simplifiée au capital de 1.676.939,19 €, dont le siège social est situé Kervent – 29250 SAINT-POL-DE-LEON, identifiée sous le numéro 325 804 581 RCS BREST, Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société POLARD KERVENT par la société POLDIS. La société POLARD KERVENT ferait apport à la société POLDIS de la totalité de son actif, soit 14.728.204 €, à charge de la totalité de son passif, soit 6.566.396 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 8.161.808 €. La société POLDIS détenant la totalité du capital social de la société POLARD KERVENT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er mars 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société POLARD KERVENT depuis le 1er mars 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société POLDIS. La société POLARD KERVENT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion qui sera réalisée au plus tard le 30 septembre 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues à l'article R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BREST au nom des deux sociétés le 23 juillet 2024. Pour avis..